

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT**

AVIS SPÉCIAL donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qu'une séance extraordinaire de ce conseil est par les présentes convoqués par Karine Monger, directrice générale et greffière-trésorière, conformément aux dispositions de l'article 152 du Code municipal, pour être tenue le 30 mars 2026 à 16 h 00 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2026-03-13
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution 2026-03-14
Entente de développement territorial du fonds régions et ruralité intégrant le VOLET 3 - Vitalisation - Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire;
4. Résolution 2026-03-15
Liste des bâtiments patrimoniaux de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;
5. Période de questions;
6. Fermeture de la rencontre.

Donné à Chevery, ce 25^{ième} jour de mars 2026.



Karine Monger
Directrice générale et greffière-trésorière